

Edito romand

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **52 (2005)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

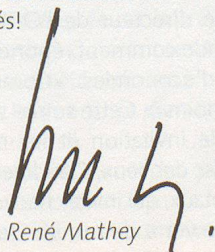
Edito romand

Soyons pragmatiques...

Dans quelques semaines, le sous-signé se rendra au Sénégal pour participer activement à un séminaire sur l'information en temps de crise, au nom et pour le compte de l'Organisation internationale de la protection civile. Ce sera aussi l'occasion de vivre, en direct, la remise de quelques centaines de «tenues bleues» à la PCi sénégalaise. Précisons que c'est grâce à la générosité de la ville de Lausanne que la protection civile de cette région se verra enfin dotée d'un uniforme, elle qui intervient à longueur d'année avec des moyens dérisoires, comme beaucoup d'autres pays défavorisés.

Toutes proportions gardées, il y a un paradoxe dans cette mission. A l'inverse de ce qui se passe dans notre pays, il semble que l'instruction prenne de l'importance à l'échelle planétaire. Il faut dire qu'il y a de plus en plus de catastrophes partout, sauf dans notre pays. On ne saura jamais si les dieux ont quelque chose à voir avec cette situation de «bien-être» quasi permanent ou alors si cela est dû à la clairvoyance de nos politiciens qui taillent des croupières dans les budgets de la Défense nationale jugés toujours trop généreux par rapport à la situation. Actuellement, ce sont les militaires qui représentent une cible privilégiée. Dans ce cas, n'oublions pourtant pas que ce sont aussi des partenaires et qu'à ce titre l'affaiblissement d'un maillon de la chaîne est préjudiciable à l'ensemble du concept de protection de la population.

Au niveau de la protection civile, les composants dans le domaine des économies sont plus subtils. En effet, les moyens sont plus que largement dépendants de ceux des cantons et des communes. Donc, la tentation est grande de minimiser les dangers potentiels que l'on a tendance d'ailleurs à qualifier d'hypothétiques. Le réveil pourrait (encore une hypothèse!) être brutal et désagréable. Mais bon, soyons pragmatiques. D'ici quelques années, on pourra peut-être recevoir de nouvelles tenues de pays développés!


René Mathey



Le château de Chillon.

ORPC RIVIERA, AU RAPPORT!

Dans un cadre prestigieux: le château de Chillon

C'est dans la salle de justice du château de Chillon que l'ORPC Riviera a choisi de rendre public son rapport d'activité, sous la conduite de son patron le major P.-A. Masson, avec la complicité active des autorités de Veytaux et de Robert Herren, directeur de la fondation du Château. Après la présentation du rapport, il appartenait à Eric Lehmann, commandant de la Police cantonale vaudoise, de présenter sa «vision» de la sécurité par la coopération.

RENÉ MATHEY

Tout d'abord, Chillon c'est notre Cervin à nous Vaudois. Qui n'a pas eu l'occasion de le visiter à l'occasion d'une course d'école! De frissonner dans ses cachots et prisons humides à souhait, de tenter de compter les pas du plus célèbre de ses prisonniers: Bonivard. De rêver aussi dans les murs de cette forteresse hors du temps, perdue entre ciel et eau.

Sans entrer dans les détails, on dira que l'origine du château se perd dans la nuit des temps. Si la première mention textuelle remonte à 1150, nous savons que le site du rocher de Chillon, sur lequel le château est construit, a été habité de très vieille date. Sa situation de véritable verrou fermant le passage obligé sur cet axe nord-sud, et si étroit entre le lac et la montagne, l'explique parfaitement. Ainsi la présence d'un poste romain est vraisemblable (monnaies et débris romains trouvés sur le rocher de Chillon, lors

des fouilles de 1896). Et si nous ne savons rien d'un hypothétique château primitif au haut Moyen Age, les constructions les plus anciennes dans les parties basses actuelles remontent pour le moins au 11^e siècle...

Les 13^e et 14^e siècles sont véritablement l'âge d'or de Chillon qui est à cette époque la résidence d'été préférée des puissants comtes de Savoie. Sur son îlot rocheux, tourné à la fois vers la route d'Italie qu'il garde et contrôle, et vers le lac et sa mère patrie savoyarde, Chillon est alors une des pièces maîtresses dans le jeu subtil de ses seigneurs. C'est de cette glorieuse période que date essentiellement le château avec ses cours intérieures, les magasins et les prisons, ses splendides grandes salles, la camera domini, la chapelle St-Georges, toute son organisation architecturale militaire et de cour.

On ne peut pas non plus ne pas évoquer la période d'occupation bernoise du Pays de Vaud, de 1536 à 1798, qui a laissé des traces évidentes dans la décoration surtout, et dans l'entretien du château. Dès l'indépendance vaudoise, en 1798, le château de Chillon est propriété de l'Etat de Vaud. Au siècle du romantisme, le 19^e, le château de Chillon est rendu célèbre par d'innombrables récits d'écrivains tels que Jean-Jacques Rousseau, Shelley, Victor Hugo, Alexandre Dumas, et surtout Byron. Ce dernier, s'étant épris d'un épisode historique lié à l'emprisonnement de Bonivard au 16^e siècle, compose l'illustre poème «Le Prisonnier de Chillon» dont la réputation s'étend au monde entier.